

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 08/08/2025 - B2025/043611 - 1998 B 00299 - 415 277 177 - A2D

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

A2D

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N			N-1
	Brut	Amort. et	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	2 592		2 592	2 592
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 852	4 852		
Autres immobilisations corporelles	46 171	32 359	13 811	18 214
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées selon méthode équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 695		6 695	6 401
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	60 310	37 212	23 098	27 207
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	136 659	6 709	129 950	120 137
En cours de production de biens	76 167		76 167	53 157
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	350 507		350 507	333 033
Autres créances	8 097		8 097	4 194
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	582 187		582 187	519 255
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	7 530		7 530	14 396
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 161 147	6 709	1 154 437	1 044 172
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	1 221 456	43 921	1 177 535	1 071 379
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :			11 028,00	30 483,00

Certifié Conforme

- BILAN PASSIF -

A2D

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 45 734,71)	45 735	45 735
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	4 573	4 573
Réserves statutaires ou contractuelles	187 518	264 632
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	127 586	72 886
Situation Nette	365 412	387 826
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	365 412	387 826
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	7 580	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	7 580	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	527 581	398 600
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 683	70 013
Dettes fiscales et sociales	246 196	196 637
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	83	18 303
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	804 543	683 553
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	1 177 535	1 071 379
Renvois :		
(1) Dettes :		
	à plus d'un an	
	à moins d'un an	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :	804 543,00	683 553,00
(3) Dont emprunts participatifs :		

Certifié Conforme

66

COMPTES ANNUELS DETAILLES

- BILAN ACTIF DETAILLE -

A2D

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (1)				
Fonds commercial	2 591,63	2 591,63		
20700000 Fonds commercial	2 591,63	2 591,63		
Immobilisations corporelles				
21540000 Matériel industriel	4 852,32	4 852,32		
28154000 Amort matériel industriel	-4 852,32	-4 852,32		
Autres immobilisations corporelles	13 811,24	18 213,74	-4 402,50	-24,17
21810000 Instal. gales, agenct, aménagt.div.	21 207,50	21 207,50		
21820000 Matériel de transport	24 963,17	24 963,17		
28181000 Amortis. instal. gales, agenct. div	-7 396,26	-2 993,76	-4 402,50	-147,06
28182000 Amort mat transports	-24 963,17	-24 963,17		
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	6 694,97	6 401,46	293,51	4,59
27500100 Depot et cautionnement	6 694,97	6 401,46	293,51	4,59
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	23 097,84	27 206,83	-4 108,99	-15,10
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements	129 949,89	120 137,12	9 812,77	8,17
32200000 Fournitures consommables	136 659,35	120 137,12	16 522,23	13,75
39100000 Dépréciations matières premières	-6 709,46		-6 709,46	
En cours de production de biens	76 167,00	53 157,00	23 010,00	43,29
33100000 Production en cours	76 167,00	53 157,00	23 010,00	43,29
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	350 507,05	333 032,61	17 474,44	5,25
411 CLIENTS	339 479,05	329 128,72	10 350,33	3,14
416 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	11 028,00	30 482,76	-19 454,76	-63,82
49100000 Prov p/deprec des cptes clits		-26 578,87	26 578,87	100,00
Autres créances	8 096,64	4 193,54	3 903,10	93,07
44566000 Tva recup s/autres biens	2 262,25	3 978,21	-1 715,96	-43,13
44580000 Tva a regulariser	5 080,46		5 080,46	
44586000 Tva s fact/non parvenues	253,93	215,33	38,60	17,93
44870000 Etat - produits à recevoir	500,00		500,00	
Trésorerie				
Disponibilités	582 187,13	519 255,02	62 932,11	12,12
51204000 Depot sur livret orange	268 241,53	98 435,19	169 806,34	172,51
51205100 Compte à terme n° 12176419		300 450,15	-300 450,15	-100,00
51205300 Compte à terme n° 12176422	100 000,00		100 000,00	
51205400 Compte à terme n° 12176423	100 000,00		100 000,00	
51206000 Tonic plus 20		100 000,00	-100 000,00	-100,00

Certié Conforme

- BILAN ACTIF DETAILLE -

A2D

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
51211000 Credit mutuel en euros	113 945,60	20 369,68	93 575,92	459,39
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	7 529,63	14 396,45	-6 866,82	-47,70
48600000 Charges constatées d'avance	7 529,63	14 396,45	-6 866,82	-47,70
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 154 437,34	1 044 171,74	110 265,60	10,56
TOTAL ACTIF GENERAL	1 177 535,18	1 071 378,57	106 156,61	9,91

Certifié Conforme

- BILAN PASSIF DETAILLE -

A2D

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (dont versé: 45 734,71)	45 734,71	45 734,71		
10130000 Capital souscrit-appelé, versé	45 734,71	45 734,71		
Réserve légale	4 573,47	4 573,47		
10610000 Réserve légale	4 573,47	4 573,47		
Réserves statutaires ou contractuelles	187 517,86	264 632,18	-77 114,32	-29,14
10630000 Réserves statutaires ou contract.	187 517,86	264 632,18	-77 114,32	-29,14
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	127 586,39	72 885,68	54 700,71	75,05
Situation Nette	365 412,43	387 826,04	-22 413,61	-5,78
TOTAL CAPITAUX PROPRES	365 412,43	387 826,04	-22 413,61	-5,78
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	7 580,00		7 580,00	
15120000 Provisions pour garanties clients	7 580,00		7 580,00	
TOTAL PROVISIONS	7 580,00		7 580,00	
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières divers (3)	527 581,14	398 600,00	128 981,14	32,36
45511000 Cpte courant d'ouverture	19 159,80	37 800,00	-18 640,20	-49,31
45511200 Compte courant f d d	508 421,34	360 800,00	147 621,34	40,92
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 683,32	70 012,53	-39 329,21	-56,17
401 FOURNISSEURS	29 114,75	66 177,56	-37 062,81	-56,01
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	1 568,57	3 834,97	-2 266,40	-59,10
Dettes fiscales et sociales	246 195,56	196 637,27	49 558,29	25,20
42810000 Personnel charges à payer	28 771,13	3 201,58	25 569,55	798,65
42820000 Dettes prov p/cp salaires	60 043,04	67 007,09	-6 964,05	-10,39
42850000 Prime à payer	55 775,27	5 000,00	50 775,27	1 015,51
43100000 Urssaf	13 965,90	15 635,09	-1 669,19	-10,68
43702000 Malakoff prévoyance & mutuelle	7 147,84	8 557,54	-1 409,70	-16,47
43720200 Malakoff cmav vie retraite supplem cadre	5 107,67	1 546,21	3 561,46	230,33
43730200 Malakoff retraite & prevoyance	4 652,31	5 167,19	-514,88	-9,96
43861000 Charges s prov congés payés	25 079,09	28 551,88	-3 472,79	-12,16
44200000 Impôts prélèvement à la source	2 248,91	2 626,34	-377,43	-14,37
44400000 Impôts s/bénéfices	18 577,00	2 390,00	16 187,00	677,28
44551000 Tva à décaisser	24 520,00	55 459,00	-30 939,00	-55,79
44580000 Tva à régulariser		1 222,00	-1 222,00	-100,00
44860000 Etat charges à payer	307,40	273,35	34,05	12,46
Autres dettes	82,73	18 302,73	-18 220,00	-99,55
411 CLIENTS		18 220,00	-18 220,00	-100,00

Certifié conforme

- BILAN PASSIF DETAILLE -

A2D

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
46710000 Autres comptes débiteurs/créditeurs	82,73	82,73		
Comptes de régularisation				
TOTAL DETTES	804 542,75	683 552,53	120 990,22	17,70
TOTAL PASSIF GENERAL	1 177 535,18	1 071 378,57	106 156,61	9,91

Certifié Conforme

DOSSIER DE GESTION

LIASSE FISCALE

Imprimés fiscaux

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

cerfa

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	2024-01-01	et clos le	2024-12-31	Régime simplifié d'imposition	☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre				☐	
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
A2D			1 Imposée Louis Saillant		
SIRET 4 1 5 2 7 7 1 7 7 0 0 0 1 0			69120 VAULX EN VELIN		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
			SIRET		
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Fabrication de matériel de distribution et de commande éle		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal			Bénéfice imposable au taux normal		128 007
			Déficit		0
Bénéfice imposable à 15 %			42 500		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
					0
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		0	PV à long terme imposables à 19 %		0
Autres PV imposables à 19 %		0	PV à long terme imposables à 0 %		0
			PV exonérées (art. 238 quinquies)		0
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐
France ruralités revitalisations FRR, 44 quinquies A		☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art 44 quaterdecies		☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		☐
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐
Autres dispositifs		☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		☐
Société d'investissement immobilier cotée		☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		0
			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					0
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			☒	Si oui, indication du logiciel utilisé	MyUnisoft Comptabilité
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Société ou indépendant :			Société ou indépendant :		
TRESSELER & Co					
44 Rue d'Inkermann					
69006 LYON-6E-ARRONDISSEMENT Tél: 0437237274			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :			Date: 2025-04-26 Lieu: VAULX EN VELIN		
			Qualité et nom du signataire: DOUSSEAUD		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné			Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :			

Certifié conforme

26

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions				payées par la société elle-même		a	150 000				
				payées par un établissement chargé du service des titres		b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)						c					
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :						e					
Libellé						Montant					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI						i	150 000				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI						j					
Montant des revenus répartis						TOTAL (ligne a à e)		150 000			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS											
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SOS associés en nom ou commandités - SCA : associés gérants - SEP : sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfaits de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des versements versés					
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titres de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titres de frais de professionnels, autre que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements						
Mr DOUSSEAUD 9 Rue Claude Curtat 69330 MEYZIEU Gérant Gilles				54	2024	102 447	21 433				
SARL FDD 15 Rue Sully 69150 DECINES CHARPIEU				246	2024						
K DIVERS											
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
Rémunérations				Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
				Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
MVLT imposées				à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Certifié conforme

①

BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 03

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A2D			Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise	1 Impasse Louis Saillant			69120	VAULX EN VELIN
SIRET	4 1 5 2 7 7 1 7 7 0 0 0 1 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 2024-12-31	
				Brut 1	Amortissements, provisions 2
				Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	2 592
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 852
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	32 359
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	6 695
TOTAL (II)			BJ	BK	37 212
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	6 709
		En cours de production de biens	BN	BO	76 167
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	350 507
		Autres créances (3)	BZ	CA	8 097
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	582 187	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	7 530	
	TOTAL (III)	CJ	CK	6 709	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1A	43 921
Renvois (1) dont droit au bail :			(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :
Clause de réserve de propriété * :			Immobilitations :	Stocks :	Créances :
					11 028

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Cerfi Conforme

DG

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2D		Néant ☐ *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :45.735.)			DA	45 735	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	4 573	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	187 518	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	127 586	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	365 412	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	7 580	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	7 580	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	527 581
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	30 683	
	Dettes fiscales et sociales			DY	246 196	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	83	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	804 543		
Écart de conversion passif *			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	1 177 535		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		- Écart de réévaluation libre		1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	804 543	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Certifié Conforme

DG

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2D		Néant ☐ *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations				
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
		1	2	3			
NCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 592	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN	KO	
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3	KS	4 852	KT	KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	21 208	KW	KX	
		Matériel de transport *	KY	24 963	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III	LN	51 023	LO	LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T	
Autres participations		8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés		1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières		1T	6 401	1U	1V		
TOTAL IV		LQ	6 401	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	60 016	ØH	ØJ	294	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				
		1	2	3	4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME
		Inst Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT		MJ		MK
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN
		Matériel de transport	IV		MP		MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA
	Avances et acomptes		NC		ND		NE
	TOTAL III	IY		NG		NH	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7
Autres participations		IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Certifié conforme

06

5 bis

TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		A2D				Néant ☒
Exercice N clos le		2024-12-31				
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾	
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾		
	①	②	③	④	⑤	⑥
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE						
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE						
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Certifié conforme

25

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2D						Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 852	QA		QB		QC	4 852		
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	2 994	QE	4 403	QF		QG	7 396		
	Matériel de transport	QH	24 963	QI		QJ		QK	24 963		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	32 809	QV	4 403	QW		QX	37 212		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	32 809	ØP	4 403	ØQ		ØR	37 212		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. Corporelles	Inst Gales, agenc Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Conforme

Certifié

D6

Designation de l'entreprise		A2D						Néant ☐ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant du début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS REGLEMENTEES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % ☐	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI) ☐	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	7 580	4G		4H	7 580	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations ⁽¹⁾	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		D4		5T		5U		
	TOTAL II	5Z		TV	7 580	5W		5X	7 580	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participations	9U		9V	0	9W	0	9X	0
		- autres immobilisations financières (1) ⁽¹⁾	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6 709	6R		6S	6 709	
	Sur comptes clients	6T	26 579	6U		6V	26 579	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	26 579	7Y	6 709	7Z	26 579	7A	6 709	
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	7C	26 579	7B	14 289	7C	26 579	7D	14 289	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		14 289		UF	26 579			
	- financières	UG				UH				
	- exceptionnelles	UJ				UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Certifié conforme

DB

Extensions

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
---------	-------------------	---------------	-------------	-----------------

Conforme

Certifié

DB

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2D						Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
				1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	6 695	UV		UW	6 695			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	11 028					11 028		
	Autres créances clients	UX	339 479		339 479					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*)	UO		Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 597		7 597				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP	500		500				
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR								
Charges constatées d'avance	VS	7 530		7 530						
TOTAUX		VT	372 828	VU	355 105	VV	17 723			
RENOIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		
				1		2		3		
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y								
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
	à plus d'1 an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A								
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	30 683		30 683					
Personnel et comptes rattachés		8C	144 589		144 589					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	55 953		55 953					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	18 577		18 577					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	24 520		24 520					
	Obligations cautionnées	VX								
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	2 556		2 556					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J								
Groupe et associés (2)		VI	527 581		527 581					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	83		83					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2								
Produits constatés d'avance		8L								
TOTAUX		VY	804 543	VZ	804 543					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Conforme

Certifié

Désignation de l'entreprise		A2D				Néant ☐		Exercice N clos le		
		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)				ET ☐		2024-12-31		
I. REINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
								WA	127 586	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) ¹		WD		Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	3 284		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 260		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option ²		RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau n° 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art 39-1-3* et 212 bis du CGI)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)							IT	38 377	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		L7			
Régimes particuliers/ impositions dérogatoires	Moins-values nettes à long terme		{	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				I8		
	- imposées aux taux de 0 %				ZN					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* ³		{	- Plus-values nettes à court terme				WN		
	- Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT ⁴	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI) ¹		SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée) ⁷		SW			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro ⁸		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	170 507	
II. DEDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
								WS	0	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G I E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau n° 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions dérogatoires	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV			
			- imposées au taux de 0 %				WH			
			- imposées au taux de 19 %				WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							IB		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts ¹		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI) ¹								ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
Majoration d'amortissement *								XD		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations ⁵	France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art 44 sexies) ¹	L2		J E I. (art 44 sexies A)	L5	
					S I I C (art 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies) ²	PA	
		ZFU -TE (art 44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) ¹	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies) ³	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies) ¹	PP		Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies) ¹	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E) ¹		YH		)	XG
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC			
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B) ¹	YB		dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		Y0			
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) ¹	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies G) ¹	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		

Conforme

Certifié

III. RESULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	0
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I moins II)	XI	170 507		
	Déficit (II moins I)			XJ	0
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	170 507	XO	0

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I REINTEGRATIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

II DEDUCTIONS DIVERSES	Exercice N
	Montant

Certifié conforme

Designation de l'entreprise	A2D				Néant ☐	
I. SUIVI DES DEFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	0	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis-K5)				K6	0	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	0	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	60 043	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT						
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis al. 2 du CGI *		ZV	0	ZW	0	
Provisions pour risques et charges *						
TOTAUX		8X	0	8Y	0	
Provisions pour dépréciation *						
TOTAUX		9D	0	9E	0	
Charges à payer						
TOTAUX		9K	0	9L	0	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	0	YO	0	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD.		Ligne Wf		Ligne WU		
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)						
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1	0	0	0		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

Conforme
Cerh 7.1e

D6

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2D										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	72 886		- Autres réserves	ZD	72 886						
	Prélèvements sur les réserves	ØE	150 000		Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF	150 000						
	TOTAL I	ØF	222 886		Report à nouveau	ZG							
					(N B le total I dont être égal au total II)	TOTAL II	ZH	222 886					
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	8 268					
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	25 996	)	XQ	43 341					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	93 945					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	11 023					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV						
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	91 654					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	248 230					
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						YW	2 934				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		)	9Z	5 558				
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX	8 492				
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	286 632					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	108 340					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024) *						ØB	348 147					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS	0					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	5.75 %					
	- Numéro de centre agréé *	XP					ZR						
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	0				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	0				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Certifié Conforme

06

Désignation de l'entreprise	A2D	Néant ☒ *
-----------------------------	-----	---

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE					
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle □
1	2	3	4	5	6

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme		
			19%	15% ou 12,80%	0%
7	8	9	10		
					Plus-value taxable à 19% (1) □
					11

IMMOBILISATIONS

II-AUTRES ELEMENTS

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme ⁽¹⁾					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9) ⁽¹⁾						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Détails : DIVERS

Autres, éléments : divers	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19%
		19%	15% ou 12,80%	0%	

Certifié conforme

SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET
DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	A2D	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒
-----------------------------	-----	------------------------------------	----	---

A - ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées ^{*1}	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)	0		0	0
	Sur 10 ans ¹	0		0	0
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{er} quater CGI) ¹	0		0	0
	TOTAL 1	0		0	0
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1	0	0	0
		N-2	0	0	0
	Sur 10 ans ou sur une durée différente	N-1	0	0	0
		N-2	0	0	0
		N-3	0	0	0
		N-4	0	0	0
		N-5	0	0	0
		N-6	0	0	0
		N-7	0	0	0
		N-8	0	0	0
		N-9	0	0	0
		TOTAL 2	0	0	0

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL	0	0	0	0

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Conforme
Certifié

Désignation de l'entreprise		A2D		Néant ☒										
		<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷</td> <td></td> </tr> <tr> <td>● Entreprises soumises à l'IS</td> <td>Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶</td> <td></td> </tr> <tr> <td>● Entreprises soumises à l'IR</td> <td>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶</td> <td></td> </tr> </table>				Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷			● Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶		● Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶	
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷														
● Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶													
● Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶													
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU														
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %										
❶		❷	❸	❹										
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *														
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)								
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %										
❶		❷	❸	❹	❺	❻								
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Conforme

Cerhfié

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		A2D				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Certifié Conforme

Désignation de l'entreprise		A2D		Néant ☐ *		
Exercice ouvert le	2024-01-01	et clos le	2024-12-31	Données en nombre de mois	12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				YP	10	
- Dont apprentis				YF	2	
- Dont handicapés				YG		
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE						
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 433 156	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	1 433 156	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	16	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD	39 532	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	6 493	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM	46 041	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	475 908	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	175 318	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	25 416	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	676 643	
IV – Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)				OG	802 554	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.				SA	802 554	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 433 156	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX		
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024		
Date de cessation	HR					

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

Cet acte est conforme

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI) 9

Néant ☐

Exercice clos le

2024-12-31

N° SIRET

41527717700010

Dénomination de l'entreprise

A2D

Adresse (voie)

1

Impasse

Louis Saillant

Code postal

69120

Ville

VAULX EN VELIN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

P1

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

P3

246

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

P2

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

P4

54

Total des lignes P1 + P2

P5

Total des lignes P3 + P4

P6

I-CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

FDD

N° SIREN (si société établie en France)

451269369

% de détention

82,00

Nb de parts ou actions

246

Adresse

N°

15

Voie

Rue

Sully

Code postal

69150

Commune

DECINES CHARPIEU

Pays

FRANCE

II -CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES : 9

Titre (2)

Mr

Nom de famille

DOUSSEAUD

Prénom(s)

Gilles

Nom d'usage

% de détention

18,00

Nb de parts ou actions

54

Naissance

Date

1962-01-24

N° Département

19

Commune

BRIVE LA GAILLARDE

Pays

FRANCE

Adresse

N°

9

Voie

Rue

Rue Claude Curtat

Code postal

69330

Commune

MEYZIEU

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame. ☐

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Conforme
Certifié

DF

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital) 0

N° de dépôt

Néant ☒ *

Exercice clos le	2024-12-31	N° SIRET	41527717700010
Dénomination de l'entreprise	A2D		
Adresse (voie)	Impasse Louis Saillant		
Code postal	69120	Ville	VAULX EN VELIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 0	P5	0
--	----	---

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Certifié Conforme

IMMOBILISATIONS

Immobilisation - Amortissement

A2D du 01/01/2024 au 31/12/2024

Intitulé	Fourni	Px d'achat	Dotation exercice	Amort. antérieur	Total amort.	Valeur résiduelle	Dot. fiscale exercice	Amort. fiscal antérieur	Total amort. fiscal	Amort. dérogatoire	Date d'achat	Durée éco.	Date de cession	Px cession
Nocompte : 20700000 Fonds commercial														
FONDS COMMERCIAL		2 591,63	0,00	0,00	0,00	2 591,63	0,00	0,00	0,00		21/01/1998	0		
Total * 20700000		2 591,63		0,00		2 591,63	0,00	0,00	0,00					0,00
Nocompte : 21540000 Matériel industriel														
COUPDIN		769,56	0,00	769,56	769,56	0,00	0,00	769,56	769,56		24/12/2000	60		
CISAILLE ELECTRIQUE		2 863,17	0,00	2 863,17	2 863,17	0,00	0,00	2 863,17	2 863,17		16/01/2001	60		
CHARIOT ALEVATEUR CLARCK		1 219,59	0,00	1 219,59	1 219,59	0,00	0,00	1 219,59	1 219,59		29/03/2001	60		
Total * 21540000		4 852,32		4 852,32	4 852,32		0,00	4 852,32	4 852,32					0,00
Nocompte : 21810000 Instal.gales, agenct, aménagt.div.														
AMAZON generateur solaire		1 207,50	402,50	604,87	1 007,37	200,13	402,50	604,87	1 007,37		30/06/2022	36		
MSI pont de levage 1/2	MAINTEN	6 000,00	1 200,00	973,33	2 173,33	3 826,67	1 200,00	973,33	2 173,33		09/03/2023	60		
MSI pont de levage 2/2	MAINTEN	14 000,00	2 800,00	1 415,56	4 215,56	9 784,44	2 800,00	1 415,56	4 215,56		29/06/2023	60		
Total * 21810000		21 207,50	4 402,50	2 993,76	7 396,26	13 811,24	4 402,50	2 993,76	7 396,26					0,00
Nocompte : 21820000 Matériel de transport														
PARTNER		12 623,17	0,00	12 623,17	12 623,17	0,00	0,00	12 623,17	12 623,17		01/01/2009	60		
silica partner		12 340,00	0,00	12 340,00	12 340,00	0,00	0,00	12 340,00	12 340,00		01/01/2014	48		
Total * 21820000		24 963,17		24 963,17	24 963,17		0,00	24 963,17	24 963,17					0,00
Nocompte : 27500100 Depot et cautionnement														
CAUTION LOCAUX IMP SAILLA		6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00		01/09/2022	0		
FONCIA rappel dg	FONCIA -	401,46	0,00	0,00	0,00	401,46	0,00	0,00	0,00		25/09/2023	0		
FONCIA - dg révisable 202	FONCIA -	293,51	0,00	0,00	0,00	293,51	0,00	0,00	0,00		01/10/2024	0		
Total * 27500100		6 694,97		0,00		6 694,97	0,00	0,00	0,00					0,00

A2D du 01/01/2024 au 31/12/2024

Intitulé	Fourni	Px d'achat	Dotation exercice	Amort. antérieur	Total amort.	Valeur résiduelle	Dot. fiscale exercice	Amort. fiscal antérieur	Total amort. fiscal	Amort. dérogatoire	Date d'achat	Durée éco.	Date de cession	Px cession
----------	--------	------------	-------------------	------------------	--------------	-------------------	-----------------------	-------------------------	---------------------	--------------------	--------------	------------	-----------------	------------

60 309,59	4 402,50	32 809,25	37 211,75	23 097,84	4 402,50	32 809,25	37 211,75							0,00
-----------	----------	-----------	-----------	-----------	----------	-----------	-----------	--	--	--	--	--	--	------

* Prix d'achat et total amort. hors cession.

Nombre de lignes : 12

Certifié Conforme

Cabinet
& TRESELER
CO AUDIT • EXPERTISE • CONSEIL
LYON

Société A2D
Société à responsabilité limitée
Au capital de 45 735 euros
Siège social : 15 rue Sully 69150 DECINES

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales et réglementaires, à l'effet de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31/12/24 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Situation et activité au cours de l'exercice

Pour le dernier exercice, qui vient de se terminer, le chiffre d'affaire HT s'élève à 1 433 156 € pour 966 845 € sur le précédent exercice.

Le résultat net comptable s'élève à 127 586 € pour 72 885.68 € au précédent exercice.

Perspectives

Pour l'exercice à venir, nos efforts restent toujours une diversification de notre clientèle. Nous continuerons à diversifier nos débouchés afin de réduire notre situation de dépendance vis-à-vis de nos principaux clients.

Affectation du résultat

Je demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la proposition suivante relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2024.

L'assemblée générale après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté l'existence d'un bénéfice distribuable, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 127 586 euros pour la totalité au poste « autres réserves ».

L'assemblée générale décide la distribution de 0 euros sur le poste « autres réserves » en priorité sur les bénéfices des exercices antérieurs »

Distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, je vous rappelle le montant des dividendes distribués bénéficiant d'un abattement de 40% :

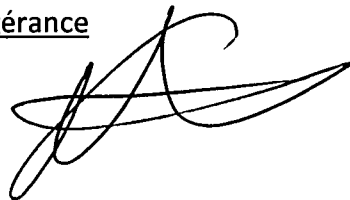
- Un dividende de 140 000 euros en 2021 au titre de 2020
- Un dividende de 300 000 euros en 2022 au titre de 2021
- Un dividende de 150 000 euros en 2023 au titre de 2022

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

Nous espérons que les résolutions qui vous sont présentées auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion.

Fait à Décines
Le 23 juin 2025

La gérance



La présidence dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Copie de la convocation,
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

La présidence indique que :

- Les comptes à l'exception de l'inventaire,
- Le texte des résolutions,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,

Ont été communiqués aux associés non gérants plus de quinze jours avant l'assemblée générale et que pendant ce même délai l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui en donne acte

Puis, elle déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport du gérant
- Quitus à la gérance
- Approbation des comptes
- Affectation des résultats
- Lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Rémunération de la gérance.
- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du CGI,
- Question diverses.

La présidence donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice, ainsi que de son rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Quelques informations et précisions complémentaires sont fournies par la gérance, sans que s'instaure un véritable débat.

L'assemblée considère qu'il n'y a pas lieu de les mentionner dans le procès-verbal.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

Société A2D
Société à responsabilité limitée
Au capital de 45 735 euros
Siège social : 15 rue Sully 69150 DECINES

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 23 juin

Les associés de la société dénommée « Armoires Delallée et Dousseaud », société à responsabilité limitée au capital de quarante-cinq mille sept cent trente-cinq euros (45 735E), divisé en 300 parts sociales de 152.45E chacune, entièrement libérées, dont le siège social est à Décines.

(Rhône) au 15 rue Sully, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon (Rhône) et au répertoire national des entreprises sous le siret 415 277 177 00010.

se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation régulière du gérant.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles DOUSSEAUD, gérant.

Sont présents :

La société FDD, demeurant au 15 rue Sully, Décines, représenté par son gérant monsieur Gilles DOUSSEAUD

Titulaire de deux cent quarante-six246

Monsieur Gilles DOUSSEAUD, demeurant 9 bis rue Curtat 69330 Meyzieu

Titulaire de cinquante-quatre parts sociales,54

Soit la totalité du capital social.

La présidence constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble trois cent (300) parts sociales représentant la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions légales.

PREMIERE RESOLUTION

Présentation des comptes pour l'exercice au 31/12/2024

L'assemblée générale après avoir entendu les commentaires de la gérance sur les comptes sociaux, décide d'approuver le bilan, le compte de résultats, l'inventaire et tous les tableaux annexes qu'ils traduisent, le tout se rapportant à l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Rapport de gestion pour 2024 et prévisions pour 2025

Quitus au gérant

L'assemblée générale approuve sans exception ni réserve le rapport de la gérance et donne, en, outre, à celui-ci quitus entier et définitif sur sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

Je demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la proposition suivante relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2024.

L'assemblée générale après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté l'existence d'un bénéfice distribuable, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 127 586 euros pour la totalité au poste « autres réserves ».

L'assemblée générale décide de ne pas faire de distribution sur le poste « autres réserves » en priorité sur les bénéfices des exercices antérieurs »

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, je vous rappelle le montant des dividendes distribués bénéficiant d'un abattement de 40% :

- Un dividende de 140 000 euros en 2021 au titre de 2020
- Un dividende de 300 000 euros en 2022 au titre de 2021
- Un dividende de 150 000 euros en 2023 au titre de 2022

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION
Rapport sur les conventions intervenues entre la société et
le Gérant

L'assemblée générale constate que chacune des conventions visées à l'article 50 de la loi de 24 juillet 1966, et mentionnées au rapport spécial de la gérance a été approuvée dans les conditions prévues par la loi.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION
Rémunération de la gérance

L'assemblée générale constate l'absence de rémunération du mandat du gérant pour le prochain exercice.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION
Dépenses dites somptuaires visées à l'article 39-4 du CGI

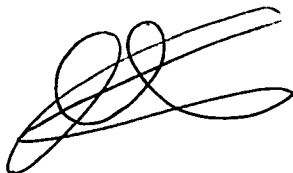
L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des impôts, constate qu'aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI n'a fait l'objet d'une réintégration fiscale.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Les questions figurant à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 18h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le gérant et ses associés.

Pour la société FDD, son représentant,



Monsieur Gilles DOUSSEAUD,

